



Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 16/12/2022  
ID : 077-217701226-20221212-DEL\_12DEC22\_12-DE

# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2022

### Délibération n° 12

**Date de convocation**

02.12.2022

**Date d'affichage**

07.12.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

**Objet : Modification du règlement intérieur des bourses citoyennes.**

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés**

M. J. SAMINGO par M. B. ZAOUÏ – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE par M. F. BOURDEAU – M. G. ALAPETITE par Mme F. SAVY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme M. GEORGET – M. C. YOUMBI NGAMO par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. E. ALAMAMY – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'avis des commissions Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

VU la délibération du 15 octobre 2012, instaurant la mise en place d'une bourse pour l'obtention du permis de conduire,

VU la délibération du 28 avril 2014, instaurant la mise en place d'une bourse pour l'obtention du BAFA,

VU la délibération du 17 juin 2019, fusionnant ces deux dispositifs d'aide financière en une unique aide dénommée : bourses citoyennes,

CONSIDERANT qu'apporter des modifications au règlement intérieur des bourses citoyennes permettrait de toucher un public plus large,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 077-217701226-20221212-DEL\_12DEC22\_\_12-DE

**DECIDE** que de nouveaux projets intègrent le dispositif bourses citoyennes : aide aux séjours à l'étranger dans le cadre scolaire ou à visée professionnelle et aide aux vacances en autonomie,

**DECIDE** que le montant de l'aide sera un montant unique pour tous les jeunes selon les projets,

**DECIDE** que le nom du dispositif bourses citoyennes, comme le nom de la structure Information Jeunesse soit renommé : L'ENVOL,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur des Bourses Citoyennes

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 12 décembre 2022

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**La secrétaire de séance**  
**Marie-Martine SALLES**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -